

CAHIER DES PROPOSITIONS

AGA 2019

Cultiver
L'ENGAGEMENT



fechimm.coop



FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES
D'HABITATION INTERMUNICIPALE
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

**Habitée
par un idéal**

PROPOSITIONS GÉNÉRALES CONCERNANT DES ENJEUX DE L'HABITATION COMMUNAUTAIRE

Proposition no 1

Présentée par : Coopérative d'habitation Villa Nobert

CRÉATION D'UN REGISTRE DES MEMBRES EXCLUS OU INDÉSIRABLES

Attendu que la sélection des nouveaux / nouvelles membres est une étape importante et cruciale pour le fonctionnement d'une coopérative;

Attendu que la gestion des conflits est complexe et difficile au sein d'une coopérative;

Attendu que les comités de sélection disposent parfois de peu de ressources et d'outils et peuvent sans le savoir sélectionner des candidat(e)s qui ont été exclus ou jugés indésirables par une autre coopérative.

Il est proposé que :

La FECHIMM mette sur pied un comité afin d'étudier la possibilité d'offrir à ses membres un registre des membres exclus ou jugés indésirables de façon à offrir aux coopératives des outils leur permettant de choisir des candidat(e)s de façon efficace et éclairée.

Proposition no 2

Présentée par : Coopérative d'habitation Villa Nobert

MÉCANISME D'ARBITRAGE DES CONFLITS GRAVES VÉCUS EN COOPÉRATIVE

Attendu que les conflits vécus en coopérative et non résolus peuvent miner sérieusement la vie démocratique d'une coopérative;

Attendu que les membres des coopératives n'ont pas toujours les qualifications et les ressources pour résoudre ces conflits;

Attendu que les membres du conseil d'administration d'une coopérative ne peuvent se retrouver juge et partie dans la gestion de ces conflits;

Attendu qu'en cas de conflit majeur, tout membre d'une coopérative doit avoir la possibilité de recourir à une instance neutre et indépendante pour défendre son point de vue et que tout membre a droit à une décision impartiale;

Attendu qu'en cas d'échec d'un processus de médiation ou du refus d'une ou l'autre des parties d'y participer, les coopératives ont peu de recours.

Il est proposé que :

Le conseil d'administration de la FECHIMM étudie la possibilité de mettre sur pied un mécanisme d'arbitrage des conflits graves vécus en coopérative.
